

Rectificatif

Générale

colonial

Rectificatif n° 921 du 18 juillet 1953

n° 921

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 juillet 1953

Numéro JO
n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro
1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de:

Art. 1er

— Est promu pour compter du 1er décembre 1952, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, l'agent du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis ci-après désigné : Au grade de comptable principal de 2e classe : M. Rabary (Jean-Louis), comptable principal de 3e classe. » Lire : « Art. 1
Lo Est promu pour compter du 1er juillet 1952, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, l'agent du cadre local des Travaux publics de la Côte Française des Somalis ci-après désigné : Au grade de comptable principal de 2e classe : M. Rabary (Jean-Louis), comptable principal de 3e classe. » (Le reste sans changement.)